



**CODEV du Gard rhodanien**  
**Compte-rendu de la Commission Environnement**  
**du 29 novembre 2023 à 18 heures**

**Présents :**

Anne BARBUSSE, Vice-présidente

Martine DELAUNAY, Secrétaire générale

Violette BOUZON, Joëlle CHARPAIL, Jean-Pierre CHARRE, Jean-Yves CHEMIN, Dominique GRIOTTO, Jean-Georges HECKENROTH, Thierry PERRIN

**Excusés :** Michel BASSAGET, Corinne CANCEL, Florence CLAP, Jean-Philippe DANCAUSSE, Sylvie DICHANT, Flamina KUNG

**Absents :** Natacha BEN SAID, Nicholas COOTE, Jean-Louis COUNIL, Louis ESPARZA, Bertrand PHILIPPE, Lionel SATOUF

**Avec la participation de** Gérald MISSOUR, vice-président de l'Agglomération délégué à la collecte des déchets et au projet de territoire et de Thomas PEREZ-ORTIZ, chargé de mission Gestion des déchets.

**La mise en place de la redevance incitative :**

*Voir le diaporama joint en annexe.*

L'agglomération compte :

- 37.000 foyers (88% individuels + 12% collectifs)
- 17% de résidences secondaires
- 378.501 nuitées en campings, gîtes et hôtels (en 2022)

Il serait intéressant de savoir combien il y a de villas avec jardin pour le compostage.  
Il y a un agent affecté pour le compostage.

Avant la collecte et le traitement des déchets ménagers étaient en prestations de service et les déchetteries en régie. Le financement était assuré par la TEOM et redevance spéciale (pour certains campings). 60% de la collecte des OMR se faisait en points de regroupement avec un coût de service élevé.

En moyenne, on collectait 272 kg/habitant/an, dont 50% des déchets étaient compostables et 26 % d'emballages. Il y avait uniquement 19 % de déchets résiduels : ça ne fait pas beaucoup !

La décision a donc été prise de passer en redevance incitative et les étapes se sont succéder :

- 2018 : étude de faisabilité
- 2019 : AMO, rédaction des marchés
- 2020 : COVID
- 2021 : réunions de concertation, installation des PAV
- 2022 : enquêtes et analyse des points noirs
- 2023 : année test
- 2024 : mise en place

L'étude de faisabilité a été confiée à un cabinet qui avait déjà réalisé une quinzaine d'expériences identiques.

Avec le recul, on pense qu'il aurait fallu d'abord passer en collecte en porte à porte avant de mettre en place la RI pour éviter le double changement en même temps.

En termes de communication, il aurait fallu davantage de contacts avec la population, et notamment que les agents qui distribuait les bacs puissent davantage répondre aux questions posées. La facture fictive annoncée n'a pas été produite.

Il y a eu 12 réunions publiques pour une présence de 7% de la population.

Les plus grandes inquiétudes :

- Les odeurs, les vers, les têtes de poisson
- Les protections
- La facturation
- Les dépôts sauvages
- Comment s'organiser ?

Il y a 70 composteurs partagés sur le territoire : ça marche plutôt bien dans les villages mais il y a eu des problèmes sur certains en centre-ville (Bagnols et Pont notamment). C'est une dynamique collective.

Il faut noter que 1.500 composteurs ont été vendus par an ces 2 dernières années (contre 300 avant).

Il est très important de constituer le fichier des redevables dont dépendra la sécurisation du recouvrement.

La grille tarifaire 2023 n'avait qu'une valeur pédagogique, la grille 2024 est en cours d'étude et devrait être présentée au conseil communautaire du 18 décembre 2023.

Sur cette année test, on constate une baisse de 35 % des tonnages des ordures ménagères.

Un débat s'ouvre sur les emballages : il faudrait que le gouvernement s'empare de ce sujet et légifère pour rendre obligatoire une diminution des emballages, mais quand on voit le débat au parlement européen du 21 novembre dernier (*voir ci-après*), on ne peut que s'inquiéter des freins liés aux lobbies industriels.

*Extrait d'un article paru le 21/11/2023 sur francetvinfo.fr : La restriction des contenants à usage unique, la consigne ou le plastique recyclé... Les eurodéputés réunis à Strasbourg discutent mardi 21 novembre et votent mercredi sur un texte de loi visant à verdir les emballages dans l'Union européenne. Mais l'objectif de la Commission, d'une diminution de 10% d'ici 2035 par rapport à 2018, se heurte de plein fouet aux lobbies industriels. La fabrication d'emballages génère un chiffre d'affaires colossal en Europe, de 355 milliards d'euros par an. La proposition initiale de la Commission pourrait être fortement allégée.*

#### **Questions :**

Quel exutoire pour les ordures ménagères : normalement uniquement sur le territoire régional mais des études et discussions sont en cours pour pouvoir aller sur des territoires voisins (PACA, Drôme).

Aujourd'hui on pratique l'enfouissement à Bellegarde et l'incinération à Nîmes.

Où vont les déchets verts des déchetteries ?

Ils sont broyés à la déchetterie de Saint-Nazaire et récupérés par un professionnel de Bollène.

Verre et papier, quel exutoire ? Quel coût ou quel bénéfice ?

Dépôts sauvages = incivilité ?

Certaines communes ont déployé un système de verbalisation.

Dans le direct aggro de janvier il y aura un supplément spécial sur les ordures ménagères.

Pour toute question, adresser un mail à [redevance.incitative@gardrhodanien.fr](mailto:redevance.incitative@gardrhodanien.fr)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.